

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme CHARRET Audrey ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : M. GUILLON François

DELIBERATION N° 2023-03-04

OBJET : RÉALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIÈRES

CONSIDÉRANT que la commune a été sollicitée par un opérateur, en l'occurrence la société Ombrières d'Auvergne, en vue de lui octroyer un droit d'occupation d'une durée de 30 ans, sur plusieurs fonciers, afin d'y développer des installations photovoltaïques,

CONSIDÉRANT que la commune a lancé une procédure d'AMIC et n'a reçu de sollicitation d'aucun autre opérateur,

CONSIDÉRANT qu'après mise au point des projets proposés par Ombrières d'Auvergne, la proposition finale s'établit de la manière suivante et dans cet ordre de priorité :

- 1- École Primaire Publique Émile Guillaumin - 9 rue Rouget de l'Isle, 03630 Désertines - surface installée de 888,8m², sous forme d'un préau avec couverture photovoltaïques, puissance d'environ 193,6 kWc
- 2- Boulodrome Champlin - rue Anne Franck, 03630 Désertines - surface installée de 836,2m², sous forme d'un hangar avec couverture photovoltaïques, puissance d'environ 182,2 kWc
- 3- Parking Vercher - chemin de Vercher, 03630 Désertines - surface installée de 2349,7m², sous forme d'ombrières photovoltaïques, puissance d'environ 499,8 kWc

CONSIDÉRANT que les redevances annuelles respectives, sur la durée de 30 ans à partir de la mise en service proposées sont :

- École Primaire Publique Émile Guillaumin : 100 € / an
- Boulodrome Champlin : 100 € / an
- Parking Vercher : 3 500 € / an
-

CONSIDÉRANT que l'opérateur Ombrières d'Auvergne financera ces installations avec la revente de l'électricité produite au réseau, sur la base d'un tarif garanti, mais qu'il s'est engagé à étudier l'opportunité de faire fonctionner ces installations en auto-consommation collective,

CONSIDÉRANT que ces installations s'inscrivent clairement dans la nécessaire décarbonation de la production d'électricité, tout en apportant un service aux habitants de la commune,

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux voix contre : Lynda MAJER et Fabien LEROY),
décide :

D'APPROUVER la réalisation de ces projets de manière conjointe, dans une opération
d'ensemble.

D'APPROUVER les projets de Conventions d'Occupation Temporaire des fonciers
respectifs qui lui sont soumis.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites Conventions d'Occupation
Temporaire et à prendre toutes décisions visant à leur réalisation

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03.10.2023
et de la publication ou notification
le 03.10.2023

Le Maire,

